



Négociation départ rupture conventionnelle

Par florentm

Bonjour,
Aujourd'hui cadre dans une start-up, je suis en cours de négociation pour quitter mon entreprise avec une rupture conventionnelle. Mon employeur ne paie pas ma mutuelle depuis le mois de novembre 2020; à savoir 8 mois non payés, alors que les prélèvements de cotisations sont effectués tous les mois. De plus, mon employeur m'a fait travaillé pendant mon arrêt maladie avant mon congés maternité l'année dernière. Maintenant je souhaite quitter cette société. Mon employeur me propose l'indemnité légale de licenciement à savoir 1/2 mois de salaire + veut m'obliger à poser mon solde de congés payés avant que je quitte la société pour ne pas avoir à me les payer. Quels sont mes droits ? Quels sont mes recours ?

Pouvez-vous m'aider svp ?

Merci d'avance

Par ESP

Bonjour

1/ Votre employeur n'a aucune obligation d'accepter la rupture conventionnelle et dans ce cas, vous devrez démissionner.

2) il peut vous demander de les prendre et vous y avez intérêt car lorsque le salarié va s'inscrire à Pôle Emploi, après avoir perçu une indemnité compensatrice de congés payés (ICCP), le versement de ses allocations de chômage n'aura lieu qu'après un nombre de jours correspondant à l'ICCP.

Par florentm

Merci de votre réponse.

Je ne peux donc avoir aucune compensation pour non paiement de ma mutuelle ainsi que les non remboursements des frais de santé ?

Par ESP

Ceci peut se traiter aux prud'hommes, voyez avec un conseiller syndical.